

# Souveraineté La Solution inc.

## Édifices patrimoniaux

Que tous les partis politiques au Québec dévoilent lors du premier jour de leur règne après l'élection de 2018 que 1/2 % de la taxe T.V.Q. par année soit consacré à toutes les églises Catholiques, Protestantes et Anglicanes, qui font partie du patrimoine Québécois et doivent être déclarées monuments historiques. Elles sont à nous peuple du Québec et nous les avons bâties et non le Vatican à Rome. Ces monuments, c'est notre glorieux passé et notre présent. Des subventions pourraient être octroyées à des paroisses ou des propriétaires pour de la rénovation toutefois avec des restrictions: restauration à l'état original et faire partie d'un circuit touristique. Il faut protéger notre héritage patrimonial et le faire connaître à notre jeune génération, ainsi qu'au monde entier et faire connaître l'importance de cet encrage pour une société et la nécessité d'avoir un port d'attache qui nous donne de l'espoir et de passer cet héritage de valeurs à nos futures générations.

Ces églises font partie de notre culture, de notre ligne de pensée, de nos croyances et de nos comportements. Elles nous ont donné une ligne de conduite, pas toujours parfaite mais elles nous ont gardé unis et aujourd'hui nous sommes une nation de plus de 8 millions de personnes de langue française au Québec et une présence dans l'Amérique du nord. Celui qui ignore le passé: la misère, les châtements, l'humiliation, le contrôle total que ses ancêtres ont subi des mains de leur conquérant; est un excellent candidat pour subir le même sort des mains des descendants des conquérants ainsi que de leurs alliés gardés dans l'ignorance.

De la reconnaissance, 1/2 % de la taxe de vente T.V.Q. pour nos églises.



  


Jean Luc Messier  
450-263-1040

